



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Service des Assemblées et Affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Sous la présidence du doyen ou de la doyenne de l'assemblée

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. **Élection du maire de Champigny-sur-Marne**
Sous la présidence du Maire nouvellement élu
 - Lecture de la charte de l' élu local par le Maire
 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026
 - Communication de la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
2. **Fixation du nombre d'adjoints au Maire en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales**
3. **Création de postes d'adjoints supplémentaires, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers en application des articles L.2122-2-1 et L.2143-1 du code général des collectivités territoriales.**
4. **Élection des adjoints au Maire**
5. **Délibération portant fixation du montant des indemnités d'élus**
6. **Délibération portant fixation des indemnités d'élus majorées**
7. **Délégation donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat**

- 8. Élection, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, des conseillers territoriaux qui siégeront au Conseil de Territoire de ParisEstMarne&Bois**
- 9. Commission d'Appels d'Offres (CAO) - Désignation à scrutin de liste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant le Conseil municipal**
- 10. Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Désignation à scrutin de liste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant le Conseil municipal**
- 11. Fixation du nombre de membres composant le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

- 12. Désignation à scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste des 6 membres élus en son sein par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**
- 13. Décision prise à l'unanimité par le Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales**
- 14. Règlement intérieur du Conseil municipal**
- 15. Commissions municipales permanentes - Création - Compétences et Composition**
- 16. Désignation des 5 membres représentant le Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Établissement Public Campinois de Géothermie (EPCG)**
- 17. Fixation du nombre de membres délégués pour représenter le conseil municipal au sein du comité d'administration de la Caisse des Écoles**
- 18. Désignation des délégués de la Caisse des Écoles représentant le conseil municipal au scrutin majoritaire**
- 19. Inscription des crédits nécessaires à la rémunération des emplois de cabinet**